



Assemblée générale

Distr. générale
10 avril 1997
Français
Original : anglais/français

Comité de l'information
Dix-neuvième session
13-23 mai 1997

Observations et suggestions présentées par les États Membres et les organisations internationales sur les moyens de poursuivre le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Au paragraphe 25 de sa résolution 51/138 B en date du 13 décembre 1996, l'Assemblée générale a invité les États Membres et les organisations internationales compétentes à présenter au Secrétaire général, le 15 mars 1997 au plus tard, leurs observations et suggestions sur les moyens de favoriser, en matière de communication, le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement, et a prié le Secrétaire général de présenter un rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa dix-neuvième session.
2. Pour donner suite à cette demande, le Secrétaire général a invité les États Membres et les organisations internationales compétentes, par une note datée du 17 janvier 1997, à lui faire parvenir les réponses visées au paragraphe 25 de la résolution 51/138 B.
3. Les réponses ci-après ont été reçues au 10 avril 1997.

II. Réponses reçues de gouvernements

Burkina Faso

1. Les changements spectaculaires qui se sont opérés dans le monde ces dernières années n'ont pas pu mettre fin aux déséquilibres et inégalités qui subsistent dans le domaine de l'information et de la communication. Les systèmes de communication de bon nombre de pays en développement, dont le Burkina Faso, sont calqués sur ceux des anciennes puissances coloniales. Mais depuis l'indépendance ces pays ont forgé des liens fondés sur une aide ou une assistance technique au développement de leurs services de communication.
2. Il faut souligner que le développement des infrastructures et des capacités en matière de communication dans les pays en développement est une condition sine qua non du processus de modernisation économique et sociale. En effet, la communication joue un rôle important dans la diffusion des innovations dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de la participation à la vie politique et de la cohésion sociale. Plus généralement, les médias ont un rôle central dans la formation de la nation. Il est donc nécessaire

de trouver des moyens pour développer les infrastructures de communication dans les pays du Sud.

1. Sur le plan national

3. La communication étant un élément clef du processus de développement, elle devra être incorporée dans les politiques nationales de développement. Ces politiques devraient prendre en compte la construction, l'équipement et l'achat de pièces pour l'entretien des infrastructures de communication. Une attention particulière devrait être réservée aux modalités spécifiques d'utilisation de ces infrastructures en vue de réaliser la transformation économique et sociale. Elles devraient également inclure des sessions de formation sur place et dans les pays développés, ainsi que l'organisation de conférences au profit des utilisateurs.

2. Sur le plan régional

4. La coopération régionale s'avère être un des moyens essentiels d'accroître les capacités dans le domaine de la communication aux niveaux national, régional, voire mondial. Il s'agit là d'un moyen d'atteindre l'objectif collectif du redressement des disparités de l'ordre mondial actuel de l'information et de la communication.

5. Pour ce faire, il sera nécessaire de repositionner et de revitaliser les organismes régionaux de communication. Ceux-ci devront coopérer et collaborer plus étroitement entre eux, afin de fournir aux pays membres des stratégies opérationnelles et techniques efficaces.

6. L'organisation de concertations régionales pour examiner les implications des nouveaux développements dans les domaines de l'information et des communications pourrait être utile.

3. Sur le plan mondial

7. L'objectif à long terme pour les organismes nationaux et régionaux de communication devrait être de combler entièrement le fossé entre pays développés et pays en développement, afin d'instaurer un ordre mondial de l'information et de la communication. À cet égard, il s'agira de faire le point des équipements et des technologies existant en matière de communication en vue d'un transfert de technologies.

8. L'acquisition des connaissances nécessaires à l'utilisation des technologies modernes, une coopération poussée pour l'échange des données d'expérience sont également d'une importance capitale.

9. Une assistance sous forme de programmes serait la bienvenue. Cette assistance embrasserait la coproduction, la promotion et la distribution de films, livres et émissions radiophoniques et télévisées. Elle stimulerait non seulement les normes de production des pays en développement, mais contribuerait aussi à faire connaître les productions des pays du Sud. L'objectif final de cette assistance serait l'accroissement de la capacité des pays du Sud à contribuer activement aux flux internationaux d'information et de communications.

10. La mise en oeuvre efficace de ces mesures nécessite une coordination rigoureuse pour laquelle l'expertise des Nations Unies pourrait et devrait être mise à contribution.

Suède

Le document suivant, intitulé Freedom of Expression, présente les principes directeurs adoptés par l'Agence suédoise de développement international (ASDI) en matière de coopération pour le développement des médias en vue de promouvoir les droits civils, le pluralisme des organes d'information, la participation politique et la diversité de l'expression culturelle.

1. Généralités

a) Présentation

1. Pour l'ASDI, la coopération pour le développement des médias consiste à apporter son concours à la radio, à la télévision, à la presse écrite et aux agences de presse ainsi qu'un appui aux activités connexes de ces médias.

2. L'appui aux moyens de communication permet de réaliser l'objectif général qui est de promouvoir la liberté d'expression et s'inscrit donc dans le cadre de la politique de l'ASDI qui consiste à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme. La coopération pour le développement des médias vise à appuyer la promotion des droits civils et la participation politique dans les pays bénéficiaires (droits de la première génération) et à favoriser la diversité de l'expression culturelle.

b) Historique

3. Entre 1977 et 1982, l'ASDI a fourni une assistance au secteur de la communication. Quatre-vingt-quinze pour cent de cette assistance sont allés aux télécommunications, les 5 % restants, destinés aux médias, ayant servi à former des journalistes, des producteurs radio, des techniciens et des membres de la presse rurale. Cette aide a été fournie essentiellement à des pays bénéficiaires de programmes de l'ASDI en Afrique.

4. Depuis les années 80, la portée de l'appui a été élargie à des projets exécutés en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

5. Tout indique à ce jour que les difficultés auxquelles se heurte la coopération pour le développement des médias proviennent essentiellement de contraintes externes imposées au secteur des médias. Dans les situations d'oppression, l'ASDI s'est efforcée, grâce à son assistance, de faire en sorte qu'il soit plus difficile aux gouvernements d'entraver la liberté d'expression.

6. Dans les situations caractérisées par une plus grande liberté, la coopération a permis de promouvoir et de redynamiser le processus démocratique. L'aide fournie a été relativement limitée et a essentiellement porté sur la formation professionnelle. La tendance aujourd'hui est à une plus grande liberté des médias, ce qui ouvrira la voie à de plus grandes possibilités d'assistance. Toutefois, des difficultés demeurent. Par exemple, dans de nombreux pays bénéficiaires, les gouvernements continuent de contrôler le secteur des médias et de leur imposer des restrictions; l'assistance fournie aux médias risque d'engendrer une dépendance financière, etc.

2. Le secteur des médias

a) Les médias dans le monde

7. Les différences en matière de développement socio-économique ont une incidence sur les médias, les technologies de l'information, la propriété des médias et leur utilisation à des fins de communication et d'information. D'une part, l'information et les médias sont considérés comme étant si essentiels aux sociétés industrielles que celles-ci sont parfois qualifiées de sociétés de l'information; d'autre part, des millions d'habitants des pays en développement n'ont pas de mots dans leur langue maternelle pour désigner la radio, la télévision, le satellite ou la presse.

8. Quoi qu'il en soit, les médias, et en particulier la radio et la télévision, sont potentiellement présents

partout. Les transistors sont, par exemple, apparus dans les villages partout dans le monde beaucoup plus tôt que l'électricité, l'eau potable, le vaccin antirougeoleux ou l'école.

b) Les médias dans les pays en développement

9. L'écart entre les pays industrialisés riches et les pays en développement pauvres ainsi que la concentration des progrès techniques dans les premiers ont permis aux médias exploités à partir des pays industrialisés de pénétrer dans les pays en développement.

10. Face à cette situation, des voix se sont élevées dans les années 70 en faveur d'un nouvel ordre mondial de l'information, essentiellement dans le but de briser l'oligopole mondial de l'information constitué par une poignée d'agences de presse basées en Europe et aux États-Unis d'Amérique, dont la plupart sont anglophones. Du fait de cette mainmise, les informations diffusées dans les pays en développement sont traitées selon la vision européenne et nord-américaine.

11. Dans de nombreux pays, le secteur des médias connaît un développement peu harmonieux pour ce qui est de la portée géographique, des groupes cibles, de la qualité et de la diversité.

12. L'État et les organisations proches du gouvernement (le ou les partis au pouvoir, les syndicats contrôlés par l'État, etc.) sont les principaux propriétaires des chaînes de radio et de télévision et exercent une influence considérable sur les émissions radiotélévisées dans de nombreux pays. Ils contrôlent également la presse, en particulier en Afrique et en Asie.

13. Le secteur est souvent défavorisé par une absence générale de législation et/ou d'accords contractuels visant à garantir son indépendance et à définir les droits et les fonctions des différents acteurs et assurer leur probité.

14. Lorsque la liberté de la presse est officiellement reconnue dans les textes, l'exercice de ce droit peut, en pratique, être toutefois entravé par des facteurs tels que la pauvreté généralisée, l'incompétence, l'absence de cohésion professionnelle et une tradition de domination des médias par les pouvoirs publics. L'autocensure des rédacteurs et des journalistes/producteurs peut également sérieusement entamer, voire vider de leur sens, la probité professionnelle des médias et le rôle de «gendarme» que les journalistes jouent à l'égard des détenteurs du pouvoir.

15. Outre les facteurs économiques, notamment les coûts de production et de distribution élevés, le faible pouvoir d'achat des populations, etc., d'autres facteurs tels que les attitudes politiques exprimées dans la législation sur la liberté de la presse, la liberté d'expression, etc., fixent les limites de l'action des médias. L'analphabétisme généralisé et la diversité linguistique sont d'autres facteurs importants qui influent sur la valeur et la signification des médias pour les citoyens et l'ensemble de la société.

16. En Afrique et en Asie, une pratique héritée de la colonisation perdure, celle des médias publics centralisés, en particulier la radio et la télévision. En Afrique, à l'exception de très peu de pays où la recherche et la diffusion de l'information sont traditionnellement indépendantes des pouvoirs publics, il existe relativement peu d'organes indépendants de presse écrite. Comme la plupart des organes publics, ceux-ci sont généralement installés dans la capitale et appartiennent à des groupes religieux, à des groupes de femmes, à des organisations de défense des droits de l'homme et à des syndicats. Peu de titres sont publiés à des fins économiques.

17. Dans certains pays, certains médias appartiennent à des sociétés multinationales.

18. Dans quelques autres, les associations d'éditeurs de journaux coordonnent les activités collectives d'achat de matériel, d'impression et de distribution. Du fait du processus actuel de démocratisation, les médias indépendants sont devenus plus nombreux et plus importants dans plusieurs pays africains. Certains signes, si modestes soient-ils, attestent l'émergence d'organismes de radiodiffusion et de télévision qui ne sont plus la propriété de l'État ni contrôlés par lui.

19. En Afrique du Sud, les institutions oppressives mises en place jadis pour appliquer l'apartheid ont créé d'énormes difficultés aux médias et aux journalistes.

20. En Asie, l'Inde, le Sri Lanka et d'autres pays d'Asie du Sud ont traditionnellement une presse indépendante alors que les médias d'État dominant en Asie du Sud-Est. La radio et la télévision relèvent de l'État dans la plupart des pays d'Asie.

21. En Amérique latine, les propriétaires des médias sont plus variés et comprennent des groupes religieux, des institutions publiques, des organisations non gouvernementales et des entreprises commerciales. L'Amérique latine a une plus longue tradition de médias privés et de journalisme indépendant que les autres parties du tiers monde.

22. Un nombre croissant de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine se sont engagés dans le processus de démocratisation. La démocratie et le respect des droits de l'homme sont exigés avec plus ou moins d'insistance et de succès dans tous les pays en développement.

3. Objectifs de la coopération
pour le développement des médias

23. Dans le cadre de l'objectif général qui est de défendre la liberté d'expression, la coopération pour le développement des médias de l'ASDI vise à :

- a) Stimuler la croissance et la vitalité d'un secteur des médias caractérisé par le pluralisme, le professionnalisme et la probité et toucher une grande partie de l'opinion publique, en permettant aux citoyens d'exercer leur droit à des informations complètes et d'échanger des idées et des opinions. Il s'agit d'un secteur qui se renforce progressivement en visant à :
 - i) S'affranchir de la dépendance à l'égard d'un seul support politique ou de quelques intérêts puissants dans la société;
 - ii) Mettre en place des organisations soucieuses de satisfaire les besoins et de défendre les intérêts des médias, des associations professionnelles et d'autres groupes du secteur et de répondre à ses besoins dans le domaine de la formation et de l'éducation;
 - iii) Favoriser le pluralisme le plus large possible en matière d'opinion politique;
 - iv) Susciter l'avènement d'un large éventail de médias susceptibles de toucher le plus grand nombre de personnes possible (participation populaire et sensibilisation par les médias).

Par ailleurs, le secteur des médias est renforcé par :

- i) Les lois et accords qui codifient la liberté de la presse et les droits et devoirs des médias à l'égard des pouvoirs publics, de la société et des citoyens;
- ii) Un système judiciaire indépendant qui peut veiller à l'application des lois et règlements pertinents.

Un secteur des médias indépendant, professionnel et pluraliste constitue un facteur essentiel de la démocratie car il contribue à promouvoir le libre échange des idées

et la diffusion d'informations complètes. Ces moyens de communication et d'information ainsi que le droit de tout citoyen à l'information sont essentiels pour permettre aux citoyens de prendre des décisions avisées et opérer librement des choix concernant les questions importantes pour leur vie et l'ensemble de la société.

b) Favoriser, en outre, la croissance et la vitalité des médias, en particulier de la radio, de la presse et des services d'information qui font preuve d'expérience, de qualité, de diversité et de probité.

24. Les médias qui jouent différents rôles peuvent contribuer au progrès démocratique, économique et social, tant du point de vue des individus et des ménages que de l'ensemble de la société.

25. La coopération pour le développement des médias de l'ASDI vise également à encourager l'intégration des médias et d'éléments relatifs aux médias dans les projets et programmes d'autres secteurs tels que la santé et les soins médicaux, l'éducation, les droits de l'homme, la protection de l'environnement, etc.

4. Stratégie de coopération
pour le développement des médias

26. Les mesures d'appui aux médias des pays bénéficiaires de l'aide au développement de la Suède devraient porter sur quatre domaines : a) étude du secteur des médias; b) développement de l'ensemble du secteur des médias; c) assistance à chaque organe d'information; et d) coopération pour le développement dans le domaine de la formation professionnelle.

a) Étude

27. Les mesures concrètes prises pour appuyer les médias, le secteur des médias et la formation professionnelle varieront selon les particularités de chaque pays ou région. Les projets et programmes seront donc élaborés à la suite d'une étude du secteur des médias du pays ou de la région en question, ce qui favorisera également le suivi et l'évaluation des projets.

b) Développement de l'ensemble
du secteur des médias

28. L'appui au développement des médias vise essentiellement à :

a) Fournir une assistance aux spécialistes de ce secteur et renforcer leur capacité et leur probité. Il s'agit notamment de renforcer les organisations professionnelles de journalistes, de photographes, de produc-

teurs radio et télévision et d'autres groupes importants en vue de contribuer à leur perfectionnement et de défendre leurs intérêts. Ces mesures pourraient comprendre une assistance directe aux fédérations de journalistes, de producteurs, de rédacteurs et d'éditeurs et de responsables de chaînes.

b) Renforcer le statut, la probité et les responsabilités des médias eu égard à la liberté de la presse, à la liberté d'expression et à la liberté d'information. L'ASDI peut ainsi apporter un appui aux organisations qui dénoncent les atteintes à ces droits et mènent des enquêtes et des recherches scientifiques sur celles-ci. L'Agence peut également fournir une assistance aux fonds d'aide judiciaire, aux organisations du secteur soucieuses d'observer des normes élevées en matière d'éthique et aux fonds et organes consultatifs d'aide aux médias;

c) Accroître l'efficacité des médias en fournissant une assistance à la production et à la distribution à l'échelle du secteur. Cet objectif peut comprendre une assistance à des programmes de distribution commune pour l'achat collectif de journaux ainsi qu'à des enquêtes sur les auditeurs, téléspectateurs et lecteurs. L'Agence peut également appuyer le développement de la coopération et de la coordination régionales dans le secteur des médias.

c) Assistance aux organes d'information

29. L'ASDI devrait essentiellement axer ses activités sur la radio, la presse écrite et les agences de presse. Elle devrait aider les organes d'information tout en veillant à ne pas fausser la concurrence ni susciter une dépendance à l'égard de l'aide. Elle devrait également faire preuve de discernement pour ce qui est d'aider les entreprises privées à acquérir des organes d'information dans d'autres pays.

30. Étant donné que l'exploitation des médias n'est pas toujours rentable, le bénéficiaire et le donateur devraient, dès le départ, convenir de la nécessité d'une planification financière en vue d'une réduction progressive de la coopération extérieure pour le développement.

31. La coopération pour le développement consentie par l'ASDI devrait essentiellement consister à assurer une formation allant de pair avec une assistance à la production et des enquêtes sur le lectorat et l'audience. Un appui peut être apporté à la collecte d'informations, à la liberté d'expression, à l'expression culturelle, à l'éducation, aux services consultatifs et d'information ainsi qu'aux enquêtes sur le lectorat et l'audience.

32. L'Agence peut également appuyer des activités dans des domaines particuliers tels que la production d'informations sur l'environnement, les programmes sur les droits de l'homme, etc., et fournir une assistance à la production d'informations destinées à des groupes particuliers, notamment des programmes de radiodiffusion et de télévision, des articles de journaux, des suppléments et chroniques à l'intention des enfants, des jeunes, des femmes, des minorités ethniques, etc.

i) Radio

33. L'Agence devrait accorder la priorité aux organes audio-visuels, en particulier à la radio, afin de permettre à une grande partie de la population d'avoir accès aux médias. La radio est relativement peu coûteuse du point de vue de la production, de la distribution, de la réception et de l'utilisation, alors que dans la plupart des pays en développement, la télévision ne touche qu'un public encore limité. C'est également un moyen d'information comparativement plus coûteux.

ii) Presse écrite et services d'information

34. Afin de favoriser davantage le pluralisme dans le secteur des médias, l'Agence devrait appuyer la presse écrite. Celle-ci devrait également bénéficier de la coopération pour le développement car elle contribue à l'alphabétisation.

35. Les services nationaux et régionaux d'information qui luttent en faveur d'un journalisme plus indépendant doivent également bénéficier de la coopération pour le développement.

36. Afin de favoriser davantage le pluralisme et d'accroître l'audience des médias, l'ASDI devrait appuyer les organes d'information qui touchent un grand public (souvent les chaînes de radio), qui s'efforcent d'offrir des informations complètes, un libre échange de vues et un choix représentatif des opinions dans leurs articles ou émissions (y compris les médias d'État dont le propriétaire n'exerce aucun contrôle sur la politique rédactionnelle et le fonctionnement).

37. Pour faire contrepoids à la concentration géographique des médias, l'Agence devrait appuyer ceux qui sont bien enracinés dans la communauté locale (par exemple, les rédactions auxiliaires), et surtout la radio locale.

5. Coopération pour le développement en vue de la formation professionnelle

38. L'ASDI devrait essentiellement appuyer :

a) La formation de base et continue des journalistes, photographes, producteurs radio et télévision, etc. Les programmes de formation peuvent porter sur :

- i) Les compétences en matière de production, notamment l'évaluation des actualités, la conception et la production de grands reportages, la gestion de studios la production musicale et théâtrale, la couverture de l'actualité locale, la production d'émissions en langue locale;
- ii) Les connaissances spécialisées, notamment l'environnement et les ressources naturelles, la santé et les soins médicaux, le monde des affaires, les processus démocratiques;
- iii) Les compétences plus critiques, telles que l'éthique en matière de journalisme, l'intégrité du journaliste et les droits de l'homme, les modes d'interaction entre les médias, les pouvoirs publics et les citoyens;

b) La formation continue des autres professionnels des médias, l'accent étant mis sur les compétences dans le domaine des techniques de studio, de la conduite et de la planification de la production, de la gestion des services, des services d'archives et de bibliothèque, de la distribution, des ventes publicitaires et de la gestion des comptes ainsi que des études sur le lectorat, l'audience et le marché.

39. La formation, qui prendra la forme de stages, de séminaires, d'ateliers, etc., devrait principalement être dispensée dans le pays ou la région concernés. Cela n'exclut toutefois pas la possibilité d'appuyer des activités de formation en Suède ou dans un pays tiers¹.

40. L'ASDI peut également appuyer la formation du personnel des médias et les activités auxiliaires dans le cadre d'élections générales et de référendums.

¹ Dans le cas d'une formation en Suède ou dans les pays nordiques, il faudrait tenir compte de la possibilité d'associer des collègues suédois ou des pays nordiques à certains aspects du stage, ce qui serait utile sur le plan tant pratique que théorique et permettrait d'établir des liens entre les participants provenant de Suède ou des pays nordiques et les stagiaires en vue d'une coopération future.

Togo

1. L'environnement international, depuis la chute du mur de Berlin et la démocratisation des institutions dans une perspective pluraliste et pluripartite dans nos pays, se traduit par une libéralisation qui, en matière de communication, se manifeste à travers une redéfinition des statuts et des rôles des médias d'État et une éclosion des médias privés.

2. Le Togo, pour sa part, a exprimé son option claire pour une libéralisation et une démonopolisation de l'environnement médiatique tant au niveau des ondes que de la presse écrite qui s'est traduite par la création de nombreux journaux, l'installation de chaînes privées de radio et de distribution de programmes télévisés, et la mise en place d'une Haute Autorité de l'audio-visuel et de la communication.

3. Dans un tel contexte, chercher à favoriser le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication, revient, conformément à la perception et à la politique du Gouvernement togolais, à faciliter l'insertion de ces pays dans le nouveau paysage médiatique international et cela travers trois axes :

- a) L'assistance à la redéfinition des missions des médias publics;
- b) L'assistance à la réhabilitation des médias et à l'acquisition des nouvelles technologies de la communication;
- c) La formation des ressources humaines.

- 1. Redéfinition des missions et fonctionnement des médias publics

4. Les médias d'État ont été jusqu'ici confinés dans un rôle sujet aujourd'hui à controverses. Il s'agit à présent d'en faire des outils de développement au service de la nouvelle société démocratique pluraliste et de leur permettre de s'autofinancer et de générer des recettes afin qu'ils puissent subvenir à leur fonctionnement et à leur équipement.

5. Il s'agit donc, pour une institution multilatérale comme l'ONU, d'assister les pays en développement dans les études à mener sur les transformations nécessaires à opérer dans les médias publics pour leur permettre de s'adapter au nouveau contexte et sur la reformulation des modalités de leur intégration dans le processus de développement socio-économique et culturel.

6. L'assistance, tant en ressources humaines que financières, des bailleurs de fonds est indispensable pour subvenir aux besoins des études, audits et expertises en vue de la transformation des médias publics en sociétés, établissements ou offices dotés d'une autonomie financière et de gestion.

- 2. Assistance pour l'équipement et l'acquisition des nouvelles technologies de la communication

7. La plupart des médias, publics ou privés, des pays en développement opèrent aujourd'hui avec des équipements vétustes ou obsolètes qui ne répondent plus aux besoins des nouvelles stratégies de communication et se laissent ainsi noyer dans les performances des grands médias internationaux, accentuant ainsi l'effet d'acculturation dans nos pays. Pour sauvegarder les identités et spécificités culturelles et sociales de nos peuples, la réhabilitation des équipements de nos médias s'avère nécessaire : émetteurs, équipements d'imprimerie, de production entre autres... L'aide ou l'assistance des institutions internationales dans l'acquisition, le renouvellement de ces équipements, ou la mise en place de nouvelles infrastructures de communications de proximité telles les radios rurales et les radios de proximité et les moyens de diffusion (cars multimédias) dans les zones rurales est indispensable afin de fournir aux populations rurales les outils d'acquisition des connaissances indispensables au développement de leurs milieux.

8. De même, les pays en développement ont l'impérieux devoir d'intégrer les circuits des nouvelles technologies de la communication et ils ne peuvent le faire sans une assistance des bailleurs de fonds et il appartient à l'ONU de convaincre ceux-ci d'y contribuer.

- 3. Formation des ressources humaines

9. La liberté qu'implique la démocratie naissante doit s'accompagner de l'esprit de responsabilité des communicateurs qui ne peut s'acquérir que dans le cadre de la formation des ressources humaines. Une formation aux métiers de la communication et à l'utilisation des nouvelles technologies (numérique, par exemple) : bourses d'études, voyages d'études, séminaires de recyclage, stages, échanges de professionnels sont les moyens par lesquels les communicateurs des pays en développement verront leurs aptitudes et compétences renforcées ou améliorées.

10. Cela pourra se faire soit localement dans les pays en développement, soit dans les pays à longue tradition démocratique. Les bénéficiaires seront les journalistes, les ingénieurs et autres techniciens des professions de la communication du secteur public tant que privé afin de favoriser une meilleure circulation de l'information au service du développement.

11. Tels sont les grands axes des moyens à mettre en oeuvre pour aider au développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication afin de répondre aux défis du XXI^e siècle qui est celui de nouvelles technologies de l'Internet et du numérique. Le rôle de l'ONU devrait donc être, non seulement d'inciter les

pays développés à aider les pays en développement grâce aux mécanismes bilatéraux, mais encore de mettre en place à travers ses diverses institutions un fonds d'aide au développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication.

III. Réponses reçues d'institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

1. L'UNESCO a organisé avec le Département de l'information du Secrétariat une série de séminaires régionaux pour promouvoir des médias indépendants et pluralistes en Afrique (Windhoek, 1991), en Asie (Almaty, 1992), en Amérique latine et dans les Caraïbes (Santiago du Chili, 1994) ainsi que dans les États arabes (Sanaa, 1996). En 1977, le cinquième séminaire de cette série est organisé pour l'Europe centrale et orientale à Sofia. Une déclaration et un programme d'action ont été établis à l'issue de chacun de ces séminaires et approuvés par la conférence générale de l'UNESCO, pour les plus récents à sa vingt-huitième session tenue en octobre-novembre 1995 (résolution 28 C/4.6).

2. Les institutions spécialisées des Nations Unies et certaines organisations non gouvernementales organisent elles aussi régulièrement des tables rondes sur la communication au service du développement, qui contribuent à la mise en place d'une infrastructure de communication. La dernière table ronde de ce type s'est tenue à Harare en septembre 1996 et, conformément aux recommandations du Corps commun d'inspection, son rapport a été présenté au Secrétaire général pour présentation à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Le 16 décembre 1996, l'Assemblée a adopté la résolution 51/172, dans laquelle elle a considéré que les tables rondes informelles, comme la sixième Table ronde interinstitutions sur la communication pour le développement organisée à Harare, pouvaient être un moyen efficace de coopération et de coordination interinstitutions en contribuant à favoriser et faire progresser la communication pour le développement et reconnu qu'il était opportun de tenir la prochaine table ronde informelle dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. La délégation brésilienne a indiqué que son gouvernement serait disposé à accueillir cette table ronde. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a proposé de l'organiser. L'UNESCO est disposée à coopérer étroitement avec l'UNICEF à l'organisation de la table ronde et, dans l'esprit de la résolution 51/172, à oeuvrer pour que

des partenaires clés du développement participent à la préparation, à la planification et au financement de la réunion.

Banque mondiale

1. Une conférence internationale organisée par la Banque mondiale et le Gouvernement canadien en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Gouvernement suisse, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et d'autres partenaires publics et privés aura lieu du 22 au 25 juin 1997 à Toronto (Canada).

2. Les participants à cette conférence intitulée «Le savoir mondial 97» étudieront le rôle vital de la connaissance dans la croissance économique et le développement social, et ils présenteront l'Alliance mondiale pour le savoir, collaboration entre le secteur public et le secteur privé lancée par la Banque mondiale pour assurer que les pauvres de la planète tirent pleinement les bénéfices de la révolution de l'information.

3. La conférence rassemblera 1 200 personnes : des ministres et hauts responsables de pays qui opèrent une transition économique et politique, des représentants de la communauté internationale du développement, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales, ainsi que d'établissements de formation et d'enseignement, des scientifiques, des enseignants et des guides d'opinion en mesure de contribuer par leur expérience, leurs compétences et leurs connaissances à constituer et appliquer un savoir au service du développement durable.

4. «Le savoir mondial 97» offrira de nombreuses occasions d'apprentissage interactif : discours de dirigeants d'envergure mondiale, tables rondes interactives, séminaires, ateliers, consultations, films, présentation de vidéos et débats. Un site de discussion sur Internet permettra aux participants de se connecter aisément à d'autres groupes qui ont des besoins et des intérêts similaires, avant, durant et après la conférence.

5. À l'exposition de la conférence, les participants rencontreront des dirigeants d'entreprises, d'universités, d'établissements de formation et d'organisations non gouvernementales. Ils assisteront à des démonstrations de produits et de services qui permettent de constituer et de mobiliser du savoir et de l'information. Un centre international d'affaires assurera la traduction, les communications et des services privés de réunion pour faciliter le dialogue.

6. La conférence sera axée autour de quatre thèmes :

a) La révolution mondiale du savoir : la nature de la nouvelle économie du savoir et ses conséquences pour les pays en développement, en particulier les plus pauvres; la

puissance des nouvelles technologies d'apprentissage; et l'importance grandissante du savoir, de l'information et des compétences pour le développement durable;

b) Politiques : cadres d'action qui encouragent la croissance de l'économie du savoir et qui permettent d'exploiter de façon efficace le savoir et les compétences au service du développement et d'encourager les investissements du secteur public dans un capital en savoir;

c) Pratiques : meilleures pratiques au niveau mondial et enseignements tirés de l'expérience des secteurs public et privé en ce qui concerne l'exploitation des connaissances et la conception de programmes d'enseignement efficaces; en particulier, programmes qui donnent aux pauvres les pouvoirs que confèrent le savoir et l'information et qui renforcent le dialogue civique et la cohésion sociale;

d) Infrastructure : comment financer, constituer et maintenir des infrastructures nationales d'information et de communication reliées à l'infrastructure informationnelle mondiale; comment faciliter la diffusion des innovations et des informations dans le secteur privé et le secteur public; et comment construire des systèmes de communication rurale durables.

7. Les participants à la conférence «Le savoir mondial 97» pourront apprendre comment les nations et les organisations peuvent mettre le savoir au service du développement durable. On compte que cela leur permettra de contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

a) Accélérer les réformes politiques dans le domaine des télécommunications et de l'informatique;

b) Augmenter les investissements dans les infrastructures de télécommunication et d'information;

c) Exploiter davantage les techniques informatiques pour constituer un corpus de connaissances dont les pauvres ont besoin pour participer plus efficacement au développement;

d) Nourrir le dialogue public sur le développement, contribuant ainsi à renforcer la cohésion sociale;

e) Susciter au sein de la communauté des donateurs un appui en faveur de stratégies nationales du savoir;

f) Contribuer à intensifier la collaboration entre le public et le privé et à améliorer la qualité de cette collaboration.

8. Les organisateurs de la conférence «Le savoir mondial 97» invitent tous les intéressés à les contacter au sujet de la conception et de la conduite des séminaires, colloques, démonstrations, études de cas, simulations, présentations

multimédias et autres formes d'apprentissage interactif et de discussions qui contribueront aux objectifs de la conférence.

9. Les séances plénières de la conférence se dérouleront en anglais, en français et en espagnol. Des interprètes seront disponibles pour les ateliers.

10. L'inscription à la conférence se fait soit par invitation, soit par candidature. Des fonds seront disponibles pour les frais de voyage et de subsistance des participants de pays en développement invités par des organismes collaborant à la conférence. D'autres participants seront retenus après examen des candidatures reçues par les organisateurs.

11. Entre 200 et 300 ministres et hauts fonctionnaires de ministères des finances, de la planification, du développement rural, de l'industrie, de la technologie et de l'éducation seront invités, ainsi que quelque 400 spécialistes de la constitution du savoir, enseignants et formateurs, y compris des experts d'établissements d'enseignement supérieur, notamment d'établissements qui s'occupent de développement d'institutions et de constitution de communautés d'apprentissage, de gestion et de technologie, de politiques scientifiques et de recherche-développement.

12. Les organisateurs inviteront également 200 à 300 dirigeants d'entreprises commerciales et industrielles qui sont résolus à mettre en place des organisations apprenantes, ont suscité des innovations et des changements institutionnels, exploitent les nouvelles technologies informatiques et pratiques de gestion pour améliorer la productivité, la qualité et la production, ou ont su saisir les occasions offertes par les nouvelles techniques d'information et de communication.

13. Deux cents à 300 dirigeants et membres d'organisations nationales, régionales, multilatérales et non gouvernementales qui financent et mettent en oeuvre des programmes de développement participeront également à la conférence. Ce groupe comportera notamment des spécialistes des questions de fond ayant trait à l'information, la communication, la technologie, le renforcement des institutions et des capacités, la constitution du savoir, l'éducation, les communications rurales et le développement rural (y compris l'agriculture, l'infrastructure et les entreprises) ainsi que des personnes qui travaillent dans des services sociaux ou oeuvrent à mobiliser les forces productrices et sociales à la base, en particulier si elles ont manifesté un intérêt pour les applications des technologies nouvelles à leurs activités.

14. Les participants devraient se répartir comme suit par région :

Afrique 180

Amérique latine 180

Asie 180

15. Les critères de sélection seront les suivants :

a) Position et/ou capacité d'orienter les politiques ou d'avoir une incidence organisationnelle à l'extérieur de sa propre organisation;

b) Compétence professionnelle/expérience (par exemple, compétences pertinentes pour l'ensemble de la conférence);

c) Liens institutionnels (par exemple, affiliation à une institution ou organisation qui mène ou appuie des activités liées à la constitution et l'utilisation du savoir ou à l'exploitation des technologies permettant de diffuser le savoir);

d) L'intérêt que la contribution du participant pourrait représenter pour les diverses organisations et personnes de formation et d'expérience variées présentes à la conférence;

e) Le fait que le participant puisse contribuer à assurer la collaboration d'une «masse critique» d'individus de certains pays. Tout en ayant des expériences variées et en venant de diverses institutions, les intéressés devront pouvoir former le noyau d'un réseau national ou régional de personnes s'intéressant aux problèmes traités par la conférence; et

f) Parrainage, c'est à dire le fait d'être nommé par une organisation s'intéressant au sujet de la conférence, notamment : i) des représentants résidents de la Banque mondiale; ii) des représentants résidents du PNUD; iii) des organisations donatrices et parrainantes tant bilatérales que multilatérales; iv) des organisations privées à but non lucratif ayant fait leurs preuves en matière de constitution de savoir, d'utilisation des techniques informatiques au service du développement et de renforcement des capacités; v) «des organisations apprenantes» connues; vi) des groupes ayant des compétences spécialisées dans le domaine des processus d'apprentissage; vii) des établissements d'enseignement supérieur, en particulier ceux qui ont des interlocuteurs dans les pays en développement; viii) des sociétés, associations et chambres de commerce internationales.

16. La participation à la conférence sera financée comme suit :

a) Autofinancement : tous les ministres, hauts fonctionnaires, représentants du secteur privé et d'organismes donateurs;

b) Financement direct par des donateurs : participants qui, sans entrer dans la catégorie susmentionnée, représentent des gouvernements de pays en développement, des collectivités locales, des organisations non gouvernementales et des institutions à but non lucratif;

c) Financement au moyen d'un fonds d'affectation spéciale pour les participants qui, sans être de hauts fonctionnaires, représentent des gouvernements de pays remplissant les conditions requises pour recevoir une aide de l'Association internationale de développement, des collectivités locales, des organisations non gouvernementales et des institutions à but non lucratif.

17. La conférence «Le savoir mondial 97» étudiera les enjeux de l'ère de l'information pour les pays en développement et la communauté internationale du développement. Elle cherchera notamment à savoir comment, compte tenu du rôle capital de la connaissance dans le développement économique et social, les pays en développement peuvent exploiter le savoir au service du développement, participer à l'économie mondiale de l'information et donner aux pauvres de la planète accès à de nouveaux outils d'apprentissage tout au long de leur vie.

18. La conférence traitera de cette question sous cinq angles, qui constitueront ses cinq thèmes :

a) Comprendre la révolution mondiale du savoir : l'importance croissante du savoir et de l'information pour le développement durable; la puissance des nouvelles méthodes et techniques d'apprentissage; la nature de la nouvelle économie mondiale de l'information et ses incidences sur les pays en développement et les pauvres de la planète;

b) Mettre en place un environnement politique favorable : les cadres directeurs et réglementaires qui encouragent le développement de l'économie de l'information, permettent de constituer un capital de connaissances et encouragent l'investissement du secteur privé dans l'infrastructure informatique;

c) Appliquer le savoir : les meilleures pratiques au niveau mondial et les enseignements tirés de l'expérience des secteurs privé et public pour ce qui est d'utiliser la connaissance et l'information en tant qu'outils compétitifs et de concevoir des programmes d'information efficaces.

d) Construire l'infrastructure de l'économie du savoir : comment financer, construire et maintenir des infrastructures nationales d'information et de communication; comment renforcer les capacités et mobiliser la technologie

appropriée pour donner à tous accès à l'information et à la possibilité d'apprendre toute la vie;

e) Forger de nouveaux partenariats mettre en place des partenariats novateurs entre le secteur public et le secteur privé pour favoriser un apprentissage au service du développement et construire l'infrastructure du savoir des pays en développement.

19. Le programme de la conférence comportera des séances plénières qui fixeront le cadre des travaux et définiront les principaux objectifs; des colloques sur des questions critiques (grandes orientations, infrastructure, économie de l'information, équité, rôle de la science et de la technologie, évaluations nationales des savoirs); ainsi que des sessions en groupes plus restreints : tables rondes, groupes de travail, présentation de cas, consultations sur place, séminaires sur les meilleures pratiques, et démonstration des nouvelles techniques et méthodes d'apprentissage.

20. Ces diverses activités qui s'étaleront sur trois jours seront complétées par un forum du savoir et de la technologie (exposition où les participants pourront essayer eux-mêmes divers outils), un réseau informatique sur le site de la conférence, un festival de vidéos consacrées au savoir au service du développement, et un réseau intensif d'activités sur Internet avant, pendant et après la conférence.
